

## REUNION DU 7 OCTOBRE 2024

Le Sept Octobre deux Mille vingt-quatre à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS** : M. CARVILLE, M. BOURGUIGNON, M. FERRARI, Mme LEBAS, M. MODESTE, M. MORAND, M. MOTIER, M. LEBAS Mme GIRON, Mme LE CORRE, Mme RAULT, M. SERZEC,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme GALVAN, (1 pouvoir), M. BAR (1 pouvoir)

**ABSENTE** : Mme LEVEILLE

**Secrétaire de séance** : Astride LE CORRE

### **Approbation du compte rendu**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du Lundi 02 Septembre 2024.

### **Intervention association « Les enfants à table »**

Le Président de l'association a présenté au conseil municipal le projet de cantine en régie, pour que la cuisine soit faite sur place par un ou une cuisinière, employé(e) par l'association avec une autre personne à mi-temps. Il pourrait s'agir d'un contrat de concession avec la communauté de communes Cingal Suisse Normande qui a la compétence scolaire et périscolaire. Pour le moment, ce projet est encore à l'étude.

### **Signature notaire pour le SDEC**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les installations du SDEC au niveau des pompiers et à la Faverie, entre la luge et le tubing, et donc l'utilisation d'une partie de terrains communaux, doivent être notifiées comme servitude par le biais d'un acte notarié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes.

### **Adhésion commune de Blainville au SDEC Energie**

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat avant cette date.

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.
- CONSIDERANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

- Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :
- par 6. voix pour, 3. abstention(s), 3 voix contre,
- approuve l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE.

### **Caution logements communaux et salle socioculturelle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le denier locataire du studio de la poste a rendu le logement sale, et qu'il a fallu faire intervenir une entreprise de nettoyage rapidement, car le logement était reloué. La commune a été remboursée du montant de la facture, mais à l'avenir, la trésorerie de Falaise a demandé une délibération du conseil municipal autorisant la collectivité à facturer des heures de ménage en cas de besoin. Monsieur le Maire précise qu'il en est de même pour la salle socioculturelle, lorsqu'elle est rendue dans un mauvais état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise le Maire à facturer les frais de remise en état (ménage, dégradations...) aux locataires lorsque le logement est rendu dans un mauvais état. Il en est de même pour la salle socioculturelle et la salle des fêtes.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

### **Emploi contractuel**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

la création à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15H.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de ..... (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du ..... au ..... inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370 IM 368.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **Travaux et projets**

Défense incendie : Dans le cadre du schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie, il est proposé de créer un groupe de travail pour réaliser un programme de travaux. En effet sur la commune 8 hameaux ne sont pas couverts en matière de défense extérieure contre l'incendie, il faut prévoir dans le temps ces travaux d'installation. Messieurs MODESTE, BOURGUIGNON, MOTIER et MORAND se proposent de faire partie de cette commission.

Lavoir : dans le cadre de la réhabilitation des lavoirs, celui de la Lande nécessite des travaux, notamment au niveau de la charpente. Ils seront réalisés par les employés communaux.

Abris bus : Un abris-bus va être construit et installé à Cantepie pour les enfants du hameau

Salle de sport : Cette salle fonctionne très bien, certains appareils ayant été achetés en 2019, sont devenus vétustes, un devis de 5 698.15 € est présenté pour l'achat de 3 tapis de course. Accepté à l'unanimité.

Conseil municipal jeunes : Il s'est réuni le 20 Septembre 2024 pour parler des projets du Terrain arboré, Pumptrack et terrain de boules et notamment du choix des modules. Le montant de ces investissements est de 139 426 €, cependant il faut attendre le retour des demandes de subventions avant de lancer ces investissements.

Projet petite centralité : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la fin de l'appel d'offres concernant l'AMO a eu lieu le 18 Septembre 2024 sur la plateforme Médialex. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 Septembre pour étudier les 7 dossiers déposés. A l'issue de la réunion, 3 dossiers ont été retenus et convoqués pour un entretien le 8 Octobre 2024.

PCSES : Le diagnostic territoire est terminé, il y a maintenant la phase stratégique à réaliser, notamment les besoins et la répartition.

## **Questions diverses**

↳ Le 19 Octobre 2024, l'association Les Ateliers 48 fête ses 10 ans et propose un spectacle sur la Place du Tripot de 11H30 à 12H00

↳ Il est proposé de mettre une interdiction de fumer sur l'aire de jeux auprès de l'EHPAD.

↳ Le marquage au sol du parking de la salle socio serait à refaire, notamment avant le festival prévu en avril 2025

↳ Il a été demandé au conseil municipal de faire un appentis au niveau des vestiaires de foot qui servirait d'abri

↳ Un véhicule de la poste a été vu, à plusieurs reprises, prendre le rond-point du Beau Site à l'envers. Les responsables de la Poste seront informés de cette problématique.

↳ Des trous Rue Ermington et vers le Hameau Les Cages vont être rebouchés.

**Fin de la séance à 22H10**